

La statistique raciale: une impasse scientifique et sa «solution» politique sous le IIIe Reich

In: Genèses, 29, 1997. pp. 29-50.

Résumé

■ Morgane Labbé: La statistique raciale: one impasse scientifique et sa «solution» politique sous le IIIe Reich Dans les premières années du régime national-socialiste, des statisticiens discutent de la mise en place d'une statistique des races, projet qui répond à un objectif de politique raciale: la «renordification» du peuple allemand. Ils concluent qu'un tel recensement n'est pas réalisable, pour des raisons qui tiennent au fondement scientifique même du projet: une définition de la race qui s'appuie sur les théories génétiques mendéliennes et implique donc le postulat du «métissage racial» de tous les peuples. Ds trouvent une «solution» à cette impasse en considérant que la seule distinction raciale utilisable dans le recensement est celle de la nouvelle législation «aryenne» inaugurée par les lois de Nuremberg, qui permettront le dénombrement des Juifs dans le cadre du recensement de la population du Reich en 1939.

Abstract

Racial Statistics: A Scientific Impasse and its Political "Solution" under the Third Reich During the early years of the national-socialist regime, statisticians discussed setting up racial statistics, a project responding to one of the aims of racial policy: the "re-northifying" of the German people. They concluded that such a census could not be carried out, due to the scientific foundation of the project itself: a definition of race which was based on Mendelian genetic theories, therefore implying "racial mixing" of all peoples. They found a "solution" to this impasse by deciding that the only useful racial distinction in this census was that of the new "Aryan" legislation introduced by the Nuremberg Laws, making possible a census of Jews in the general census of the Reich population in 1939.

Citer ce document / Cite this document :

Labbé Morgane. La statistique raciale: une impasse scientifique et sa «solution» politique sous le IIIe Reich. In: Genèses, 29, 1997. pp. 29-50.

doi : 10.3406/genes.1997.1477

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1997_num_29_1_1477

LA STATISTIQUE

RACIALE:

UNE IMPASSE SCIENTIFIQUE

ET SA «SOLUTION»

POLITIQUE SOUS

LE III^e REICH

Morgane Labbé

La notion de «race» (*Rasse*) était employée depuis longtemps par les statisticiens allemands. Elle était alors synonyme de nationalité (*Nationalität*) ou d'origine ethnique (*Abstammung*), ou sinon placée en étroite relation avec ces deux autres notions. Si elle désignait le plus souvent une ascendance, elle n'était pas considérée comme un caractère de l'individu qui puisse être dénombré, mais seulement comme un déterminant parmi d'autres de sa nationalité, dont la recherche ne devait pas relever de la statistique mais de l'anthropologie. Le régime national-socialiste va introduire une rupture avec cette tradition: à partir de 1933, le Bureau de statistique du Reich, des articles de statisticiens, puis le recensement, traitent «la race» comme une variable distincte qui doit permettre le dénombrement puis la répartition de la population.

Ce changement conduit à s'intéresser aux nouvelles fonctions administratives dévolues au Bureau de statistique, mais aussi aux raisonnements scientifiques développés par les statisticiens dans leurs écrits: comment notamment, ont-ils défini le concept de «race» pour en faire une variable statistique distincte de la «nationalité», concept concurrent de qualification des populations? Se pose aussi la question de la filiation entre les deux concepts car, jusqu'en 1933, la notion de nationalité, telle qu'elle est discutée par les statisticiens et utilisée dans les recensements, a évolué au contraire vers une acception assimilationniste.

DOSSIER

Sciences sociales improbables

Morgane Labbé
*La statistique raciale :
une impasse scientifique
et sa « solution » politique
sous le III^e Reich*

Si, au milieu du XIX^e siècle, les statisticiens introduisent une question sur la langue maternelle dans les recensements dans le but d'évaluer l'importance de la « nation allemande », à partir de l'unification du Reich, ils chercheront plutôt à promouvoir des questions sur la compréhension de l'allemand pour mesurer le degré d'assimilation des minorités non germanophones et minimiser leur part dans la population. Sous le régime nazi, les statistiques linguistiques servent toujours à souligner l'homogénéité nationale de la population mais, croisées avec la nationalité politique ou affiliation à l'État (*Staatsangehörigkeit*), elles permettent aussi de distinguer les germanophones parmi les immigrants étrangers et d'appuyer des revendications territoriales. Autre rupture introduite après 1933, la langue maternelle cesse d'être considérée comme un critère discriminant de la « nationalité », qui est enregistrée par une question directe¹.

La race comme nouvelle variable de la statistique des populations

À partir de 1934, un débat s'engage dans les revues de statistique sur l'intérêt, la possibilité et les méthodes d'une « statistique raciale » (*Rassenstatistik*) qui utiliserait notamment les moyens du recensement de la population. Les participants de la controverse sont tous des statisticiens exerçant des fonctions officielles dans les administrations statistiques. Pour savoir si leurs débats et leurs projets reflètent une nouvelle orientation de la statistique administrative ou relève d'une activité scientifique indépendante, il nous faut examiner l'organisation de la statistique de la population sous le régime nazi².

Le Bureau de statistique du Reich : des « statisticiens ordinaires » ?

Parmi les sept départements que comprenait le Bureau de statistique du Reich, un était réservé à la « Statistique de population, des entreprises, de l'agriculture et de la culture ». Cette division, qui existait avant 1933, a été maintenue sous le régime nazi mais la composition interne à chaque département a été plusieurs fois modifiée. Tel est le cas de la « Statistique raciale » (*Rassenstatistik*), qui est introduite en 1934 dans le département de la Statistique de population, d'abord comme sous-division de la rubrique consacrée aux recensements, puis à partir

1. On trouvera plus loin (p. 49) les questions et consignes concernant ces sujets dans les bulletins de recensement de 1925 à 1939.

2. Je ne présenterai que le Bureau du Reich car je n'ai pas encore eu accès aux archives du Bureau bavarois.

de 1936 comme rubrique distincte sous le titre « Statistique des nationalités et de l'origine raciale; Germanitude (*Deutschtum*) à l'étranger » (voir tableau 1). Elle est ensuite maintenue, son intitulé change cependant et devient à partir de 1938 « Statistique raciale et du *Volksstum* » suivi d'un bref descriptif précisant les statistiques couvertes par la rubrique: « *Volksstum* et langue maternelle, étrangers, Allemands à l'étranger, Juifs ».

**Tableau 1: Statistique des nationalités et statistique raciale dans le Bureau de statistique du Reich
Date d'apparition de la rubrique et personnes affectées**

Date de l'état	Intitulé	Statisticiens
1/11/1934	Volkszählung • Nationalitäten-, Konfessions-, Rassenstatistik • Deutschtum im Ausland	Ruschke K. Keller
15/5/1936	Nationalitäten-, Rassenstatistik Deutschtum im Ausland	L. Achner R. Plate
1/2/1938	Volksstum-, Rassenstatistik	R. Plate
1/7/1939	Volksstum-, Rassenstatistik	R. Plate
1/4/1940	Volksstum-, Rassenstatistik	R. Plate
1/7/1942	Volksstum-, Rassenstatistik	E.P. Weiss

Les informations fournies par les listes du personnel du Bureau permettent de reconstituer la série des statisticiens qui furent affectés à cette rubrique³. Sur les huit années couvertes par ces documents, cinq personnes ont eu, successivement ou ensemble, la charge de cette statistique. Les motifs de ces changements ne sont pas mentionnés, mais quelques événements biographiques permettent de les éclairer. Karl Keller, le premier à en être chargé, décède en 1939. Sa disparition n'explique pas toutefois la brièveté de son affectation, puisqu'il est remplacé dès 1936. Il continue pourtant à travailler dans le Bureau, s'occupant même d'une nouvelle rubrique de statistiques historiques, qui sera supprimée après son décès. Dans le cas de Roderich Plate, la raison du changement réside vraisemblablement dans son départ: il est détaché du Bureau en 1941 et affecté à l'Institut de statistique des SS⁴ et il est remplacé par E.P. Weiss.

Les trois hommes connaissent des trajectoires distinctes au sein du Bureau de statistique (voir tableau 2).

3. Bundesarchiv: R3102/6110, 3378, 2845; R24/962.

4. Il travaille sous la direction de Richard Korherr, démographe-statisticien et ancien directeur du Bureau de statistique de la ville de Würzburg, qui fut recruté comme inspecteur de la statistique auprès de Himmler en 1940 (Götz Aly et Karl-Heinz Roth, *Die restlose Erfassung. Volkszählungen, Identifizieren, Aussondern im Nationalsozialismus*, Berlin, Rotbuch, 1984).

DOSSIER

Sciences sociales improbables

Morgane Labbé
*La statistique raciale :
une impasse scientifique
et sa « solution » politique
sous le III^e Reich*

Âgé de 52 ans en 1933, Keller a presque vingt ans d'ancienneté et occupe un grade élevé⁵. Il poursuit sa carrière sous le régime nazi, comme la majorité de ses confrères – les neuf statisticiens du département qui occupent les grades les plus élevés ont tous été recrutés avant 1933. À la différence de Keller, Plate est recruté après le changement de régime, en 1933 exactement. Il commence à travailler dans le Bureau à 26 ans, soit à un âge relativement jeune comparé à l'âge moyen d'entrée dans le département, qui s'élève à 32 ans pour l'ensemble des statisticiens et à 33 ans pour ceux recrutés après 1933. Employé comme assistant en 1934, il va grimper très vite les échelons administratifs et accéder en quatre ans à un grade élevé⁶. Il reçoit alors en charge l'ensemble des rubriques de la Statistique du recensement, dont fait partie la Statistique des nationalités. C'est donc par la statistique raciale et des nationalités qu'il débute et obtient ensuite l'élargissement de son domaine de compétence. Par contraste avec la carrière fulgurante de Plate, celle de Weiss, qui est son aîné de sept ans, apparaît très médiocre. Il est aussi entré en 1933 comme assistant, mais reste à ce niveau jusqu'en 1941, année où il obtient son diplôme de thèse, est propulsé au grade de *Referent* et hérite de toutes les rubriques de Plate. Le départ de celui-ci la même année laisse penser que cette série de promotions est liée à sa désignation comme successeur de Plate.

La trajectoire de Keller se caractérise par la variété des rubriques statistiques qui lui furent confiées, alors que dans celle de Plate elles sont au contraire toutes liées au recensement. Mais ces spécialités ne sont qu'administratives. En effet, sur les cinq statisticiens chargés de cette rubrique, deux seulement ont publié des articles sur ce sujet : Keller à la fin des années vingt sur les statistiques des minorités, puis en 1934 sur la statistique raciale et Weiss en 1939 sur l'enregistrement de la nationalité dans les recensements. Plate, qui fut le statisticien le plus longtemps affecté à cette rubrique, n'a en revanche signé aucun article sur ce sujet⁷. Celui qu'il rédige pour l'ouvrage de référence, *La Statistique en Allemagne selon son état actuel* qui paraît en 1940 sous la direction de Friedrich Burgdörfer⁸ – qui avait été jusqu'à l'année précédente directeur du département de la Statistique de population – ne porte pas davantage sur la statistique raciale : il traite de la statistique du logement. Une distinction entre deux sphères d'activité – l'administration d'un côté, les

5. Celui de *Oberregierungsrat*, qui vient après celui de directeur.

6. Celui de *Regierungsrat*, le troisième dans la hiérarchie administrative.

7. Il soutint sa thèse en 1933 en agronomie sur « La crise céréalière aujourd'hui et au siècle dernier ».

8. Friedrich Burgdörfer (ed.), *Die Statistik in Deutschland nach ihrem heutigen Stand*, Berlin, Paul Schmidt, 1940, 2 vol.

Tableau 2: Administrateurs chargés de la statistique des nationalités et raciale: Les différentes affectations aux rubriques du département

	Années	Groupes d'affectation
K. Keller	1934	Recensement et Germanitude à l'étranger Statistiques scolaires Statistiques électorales
	1936	Statistiques scolaires Statistiques électorales Statistique de l'histoire des populations
	1938	Statistiques scolaires Statistiques électorales
R. Plate	1936	Statistique des nationalités, raciale, de la Germanitude à l'étranger Organisation du recensement
	1938	Recensement Statistique des nationalités et raciale Statistique des ménages et familles Statistique de l'emploi
	1939	Organisation du recensement Recensement Statistique des nationalités et raciale Statistique des ménages et familles
	1940	Organisation du recensement Recensement Statistique des nationalités et raciale Statistique des ménages et familles
E.P. Weiss	1942	Recensement Statistique des nationalités et raciale Statistique des ménages et familles

écrits scientifiques de l'autre – apparaît ainsi très clairement à travers la comparaison des trajectoires de Plate et de Keller. La réussite de la carrière administrative de Plate s'avère indépendante de sa production scientifique et, réciproquement, les écrits de Keller sur les minorités puis la statistique raciale ne lui garantissent pas la charge de ces rubriques dans le département: au contraire il reçoit une autre affectation l'année même où paraît son article. Aucun document n'en signale la raison, mais son article sur «la question de la statistique raciale» n'y est probablement pas étranger. Il ne publiera en tous cas plus rien sur ce thème.

Dans l'ouvrage de référence dirigé par Burgdörfer, la «statistique raciale» constitue une rubrique distincte qui prend place après la statistique linguistique et avant

DOSSIER

Sciences sociales improbables

Morgane Labbé
*La statistique raciale :
une impasse scientifique
et sa « solution » politique
sous le III^e Reich*

celle des familles, à l'image de la division du Bureau du Reich et suivant l'ordre habituellement suivi par les annuaires publiés par ce dernier. Le chapitre intitulé « Recherche raciale et statistique » est écrit par Josef Götz⁹, jeune statisticien travaillant au Bureau de statistique de Bavière dont Burgdörfer est le directeur depuis 1939. Götz est déjà l'auteur de plusieurs articles démographiques et a aussi traité de statistique raciale dans deux autres articles : le premier « Race et statistique » paru en 1936 dans la revue du bureau bavarois, et le second « La statistique administrative et la recherche raciale » publié en 1938 dans la revue de la Société allemande de statistique¹⁰, revue dans laquelle était paru quelques années auparavant, l'article de Keller « Questions de statistique raciale »¹¹. Ainsi, tandis que Plate succède à Keller dans le Bureau du Reich, Götz prend le monopole des publications sur la statistique raciale. Cette double éviction de Keller correspond certes à un renouvellement de génération, mais elle n'en reste pas moins singulière. L'analyse de son article et la comparaison avec les articles suivants de Götz, ainsi que leur mise en parallèle avec la chronologie politique des six années couvertes par leur parution, apporteront des éléments d'explication.

Le projet d'un dénombrement selon la race

Le projet de statistique raciale que présentent Keller et Götz, est celui d'une statistique qui donnerait la distribution de la population allemande entre les différentes races définies par les doctrines raciales de l'époque, et notamment celle de Hans Günther, principal inspirateur de l'idéologie raciste national-socialiste. Un dénombrement des races n'est pas une nouveauté dans l'histoire de la statistique administrative puisqu'à la même époque des recensements étrangers, notamment ceux des États-Unis, enregistrent aussi la population selon des critères raciaux. Mais le projet allemand s'en différencie par trois traits fondamentaux : il fait appel à une définition biologique de la race par référence aux nouvelles théories de l'hérédité et de la génétique ; il s'appuie sur un nouveau postulat, celui du métissage racial, selon lequel tous les peuples présentent les mêmes composantes raciales mais dans des proportions variables ; et il répond à un objectif de politique raciale, la « renordification » du peuple allemand, autrement dit l'augmentation de la part de la « race nordique » dans celui-ci.

9. Josef Götz, « Rassenforschung und Statistik », in F. Burgdörfer (ed), *Die Statistik in Deutschland...*, *op. cit.*, pp. 185-191.

10. Josef Götz, « Rasse und Statistik », *Zeitschrift des Bayerischen Statistischen Landesamts*, 1936, pp. 314-333 et « Die amtliche Statistik und die Rassenforschung », *Allgemeines Statistisches Archiv*, vol. 27, 1937/38, pp. 415-422.

11. Karl Keller : « Zur Frage der Rassenstatistik », *Allgemeines Statistisches Archiv*, vol. 24, n° 1, 1934/35, pp. 129-142.

Keller et Götz concluront pourtant que leur projet d'une statistique raciale par la voie habituelle du recensement n'est pas réalisable, et ceci pour des raisons qui tiennent précisément au concept de race qu'ils revendiquent. Ils considéreront que la seule distinction raciale possible dans un recensement est entre «aryen» et «non-aryen», que le seul recensement possible est celui des «Juifs», définis par les lois de Nuremberg: c'est ce qui sera réalisé avec le recensement de 1939. Ces statisticiens, après avoir longuement discuté du concept de race le plus approprié à la statistique et exposé, avec les mêmes préoccupations scientifiques, les obstacles méthodologiques à son introduction dans les recensements, vont donc s'aligner ensuite sur la position officielle. Se sont-ils alors résignés à être des «statisticiens ordinaires», administrateurs dévoués à l'État et prompts à exécuter ses directives politiques? Ou bien cherchaient-ils par leur projet à fournir l'assise scientifique à la politique raciale du régime nazi et contribuer ainsi à sa légitimation?

Définition mendélienne de la race et revendication de scientificité

Par statistique raciale, Keller et Götz entendent une statistique qui fournirait la distribution d'une population entre différentes races en suivant une typologie donnée. Bien que ces typologies aient été élaborées en grand nombre par l'anthropologie physique du siècle précédent, les deux statisticiens se réfèrent de préférence à celle de Hans Günther, chantre de l'idéologie aryenne-nordiciste devenue prépondérante dans les sphères officielles, qui s'appuie sur l'anthropologie raciale d'Eugen Fischer. L'idéologue et le savant reformulent et actualisent des idées raciales anciennes – la pensée de la dégénérescence et l'intérêt pour l'hybridation – dans les nouveaux cadres de la pensée scientifique – l'eugénisme et la génétique. C'est la combinaison de ces éléments anciens et nouveaux, présents à des degrés divers chez tous les auteurs de l'époque, qui fait la nouveauté de cette pensée raciale.

Entre l'anthropologie raciale de Fisher et la doctrine raciale de Günther

Habile compilateur des dernières théories anthropologiques sur la race¹², Günther devait une part de son succès à la manière dont il les avait reprises dans un modèle

12. Notamment: Hans Günther, *Rassenkunde des deutschen Volkes*, München, 1922. Cette «raciologie du peuple allemand» connut une dizaine d'éditions. Voir Cornelia Essner, «Le dogme nordique des races», in Cornelia Essner et Edouard Conte, *Quête de la race. Une anthropologie du nazisme*, Paris, Hachette, 1995, pp. 65-119.

DOSSIER

Sciences sociales improbables

Morgane Labbé
*La statistique raciale :
une impasse scientifique
et sa « solution » politique
sous le III^e Reich*

13. Sur l'introduction de l'œuvre de Gobineau et sa diffusion en Allemagne, voir Peter Weingart, Jürgen Kroll et Kurt Bayertz, *Rasse, Blut und Gene. Geschichte der Eugenik und Rassenhygiene in Deutschland*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1992.
14. Léon Polyakov, *Le Mythe aryen*, Paris, UGE Poche/Pocket, coll. Agora, 1994, (1^{re} éd., Paris, Calmann-Lévy, 1971). On verra aussi apparaître la thèse plus intégratrice de la « race allemande » (voir C. Essner, « Le dogme nordique des races », *op. cit.*).
15. Otto Ammon, *Die natürliche Auslese beim Menschen*, Jena, 1893. Il ne se réfère pas à Mendel, dont les travaux n'ont pas encore été redécouverts, mais à ceux de Weismann et de Galton.
16. H. Günther, *Rassenskunde des deutschen Volkes*, *op. cit.*, éd. 1928, p. 8.
17. Le groupe ostique-alpin est divisé de façon à distinguer des sous-types parmi les slaves (représentants aux portes de l'Europe de la race asiatique), notamment dans les Balkans.
18. Günther (comme les anthropologues et les archéologues de son époque) ne situe plus le berceau de la race aryenne en Asie, mais en Europe du Nord. C'est une justification de l'usage du terme « nordique » de préférence à celui d'« aryen ».
19. Günther et les autres « nordicistes » considèrent qu'en Allemagne le type nordique se rencontre plus dans les régions septentrionales. Cette géographie raciale ne sera pas sans susciter remous et critiques dans les milieux scientifiques de l'Allemagne méridionale et de l'Autriche, qui riposteront en soutenant des doctrines concurrentes, celle de la « race allemande » notamment, ou bien encore en soulignant au contraire les vertus du métissage (voir C. Essner, « Le dogme nordique des races », *op. cit.*).

gobinien « germanisé » du déclin des civilisations¹³. Le postulat que la majorité des Allemands est composée de métis ne s'est toutefois imposé que lentement face au mythe aryen selon lequel le peuple germanique est formé des descendants d'une seule race¹⁴. Le nouveau paradigme anthropologique finit par prévaloir grâce à sa conjonction avec un intérêt déjà ancien des anthropologues pour l'hybridation, redoublé par la redécouverte des travaux de Mendel dans les années 1900 : tous les peuples, y compris le peuple allemand, sont donc le produit d'un mélange de races. Ce postulat était déjà défendu à la fin du XIX^e siècle par Otto Ammon, qui dénonçait la confusion entre « langue » et « race », et déclarait que grâce « aux progrès de l'anthropologie [...] nous savons aujourd'hui qu'il n'y a, ni en Europe, ni dans une autre partie de la terre, de pures races humaines »¹⁵. Günther répète la même chose trente ans plus tard, écrivant que « tous les peuples d'Europe sont composés avec à peu près les mêmes éléments raciaux, qui se trouvent seulement dans des proportions variables »¹⁶.

Au schéma gobinien, il apporte cependant deux modifications : il va, d'une part, le « germaniser » en attirant l'attention sur le déclin de la civilisation nordique et, d'autre part, sur le modèle de l'eugénisme, envisager la possibilité d'une intervention pour combattre la tendance au déclin. Reprenant la typologie des races en vigueur au siècle précédent, qui distingue sous des appellations diverses trois grandes races – aryenne, méditerranéenne et ostique-alpine – il l'élargit à six types principaux¹⁷ et surtout assimile la race aryenne, jugée supérieure, à la race nordique¹⁸. Si cette hiérarchie des races n'est pas nouvelle, ce qui l'est chez Günther, c'est qu'il ne pense plus en termes de mélange des races mais de part de chacune d'elle : tous les peuples européens présentent, dans une proportion variable, les mêmes composantes raciales mais celles-ci ne fusionnent pas. Ainsi la part de la race nordique est-elle plus élevée chez les peuples d'Europe du Nord¹⁹.

Le but de Günther est d'attirer l'attention sur la diminution de la part de la race nordique dans le peuple allemand, phénomène de « dénordification » (*Entnordung*) qui s'accélère depuis le siècle dernier et qui est pour lui la cause du déclin de l'Allemagne. Il l'attribue à trois facteurs, que l'on retrouve alors dans la plupart des pensées du déclin : l'urbanisation croissante qui favorise le

mélange des races, l'émigration différentielle des populations nordiques vers l'outre-mer et, surtout, la baisse de la natalité plus forte chez les individus de race nordique²⁰. Il reprend là un grand thème de la pensée eugénique, l'extinction des élites, mais exprimé dans les termes de sa typologie raciale : les « classes supérieures » qui présentent les taux de natalité les plus faibles sont celles où la part du sang nordique est plus élevée. C'est donc la natalité différentielle qui est une menace de déclin et non plus le mélange des races, comme dans le schéma gobinien. Cela veut dire que pour Günther, comme pour les eugénistes, il existe une possibilité d'inversion de la tendance, par intervention sur la reproduction. Une politique de « renordification » (*Aufnordung*) devra ainsi encourager les mariages entre individus où domine le type nordique. Cela suppose aussi, et ceci constitue la grande différence avec la pensée du déclin du siècle précédent, que l'effet du métissage n'est plus irréversible et peut être effacé en quelques générations. Pour l'affirmer, Günther s'appuie sur la synthèse que l'anthropologie a opérée entre les doctrines raciales et la nouvelle théorie de l'hérédité.

Cette synthèse, qui fait la particularité de l'anthropologie allemande de ce premier quart du siècle, résulte de la conversion disciplinaire qu'opéra une nouvelle génération d'anthropologues sous la conduite d'Eugen Fischer. Le premier en Allemagne à s'intéresser à la validité des règles mendéliennes sur l'homme²¹, il avait entrepris d'étudier la transmission de différents traits corporels dans une population d'Afrique australe, composée des descendants des unions entre des colonisateurs européens et des femmes indigènes hottentotes. La tenue de registres sur les mariages et les naissances lui permettait de reconstituer les généalogies des descendants et lui offrait ainsi des conditions jugées comparables à celles du botaniste-hybrideur d'espèces, pour relever la forme dominante ou récessive des caractères. Publiant en 1913 les résultats de son enquête, il en conclut que « pour toute une série de traits [...] la transmission héréditaire suit les règles mendéliennes »²². Les anthropologues pouvaient donc étendre les théories de Mendel à l'homme : l'hypothèse de la formation de nouvelles races par mélange ou fusion se trouvait rejetée, puisque les croisements n'engendraient que des combinaisons variables de caractères inaltérables. Pour l'anthropologie raciale, cela signifiait que le métissage laissait le patrimoine racial

20. H. Günther, *Rassenskunde des deutschen Volkes*, op. cit., éd. 1928, p. 373.

21. Charles B. Davenport, généticien et eugéniste américain du début du siècle est le précurseur dans ce domaine. Voir William B. Provine, « Geneticists and the Biology of Race Crossing », *Science*, vol. 182, 1973, pp. 790-796.

22. Eugen Fischer, *Die Rehobother Bastards und das Bastardisierungsproblem beim Menschen*, Jena, 1913, p. 142.

DOSSIER

Sciences sociales improbables

Morgane Labbé
*La statistique raciale :
une impasse scientifique
et sa « solution » politique
sous le III^e Reich*

inchangé²³. Résultat décisif pour Günther et les autres raciologues qui trouvaient là la possibilité d'une politique de renordification : par de nouveaux croisements, les traces du métissage s'effaceraient et laisseraient réapparaître la race nordique à l'état « pur ».

Fischer, en fondant une anthropologie mendélienne, ambitionne de renouveler la discipline et de rattacher la nouvelle anthropologie biologique (*Bioanthropologie*) aux sciences de la nature. La rupture est complète avec les orientations culturalistes qu'entretenait encore l'anthropologie de Virchow. Elle est aussi méthodologique : jugeant non valides les grandes enquêtes anthropométriques, Fischer défend une approche généalogique qui, prenant modèle sur les méthodes de la génétique mendélienne, sera qualifiée d'expérimentale. Ainsi s'opposant à l'école de Virchow, plus soucieuse du recueil et du classement des faits empiriques que d'élaborations théoriques, cette nouvelle génération d'anthropologues utilise la biologie génétique non seulement comme support théorique, mais aussi pour donner à la discipline une tournure résolument progressiste et asseoir sa scientificité²⁴.

Du rattachement aux sciences de la nature que revendique l'anthropologie, il résultera une séparation nette entre les concepts de « race » et de « peuple » (*Volk*), la race étant définie par le seul critère de l'hérédité. « Les concepts eux-mêmes n'ont rien à faire l'un avec l'autre », écrit Fischer, « par peuple (*Volk*) on entend un groupe d'hommes qui sont unis par des biens culturels communs, dont le plus important est la langue, tandis que les membres d'une race partagent les mêmes dispositions héréditaires »²⁵. De la même façon, dès les premières pages de son ouvrage, Günther insiste longuement sur les différences entre les deux concepts :

« Il y a des langues germaniques, romanes et slaves, mais pas de races germaniques, romanes et slaves [...] les frontières des langues ne sont jamais les frontières des races. Race et peuple (*Volkstum*) ne se recouvrent pas. Toutes ces choses : langue, affiliation à l'État (*Staatsangehörigkeit*), croyance religieuse, coutumes nationales et état n'ont rien à faire avec la race, ou mieux : rien d'immédiat à faire. Pour le résumer brièvement : l'appartenance à l'État est un concept juridique, la nationalité (*Volkstum*) est un concept ethno-historique (*geschichtlich-situationlicher*), la race est un concept des sciences de la nature appliqué à l'homme. »²⁶

C'est à cette définition conceptuelle que se réfèrent les statisticiens. Ils soutiennent ainsi leur revendication de

23. « Un peuple peut vieillir, mais une race jamais. Les races humaines vieillissent et meurent aussi peu que les espèces animales et végétales » (Eugen Fischer, « Die Rassenunterschiede des Menschens », in Erwin Baur, Eugen Fischer et Fritz Lenz, *Grundriss der menschlichen Erblichkeitslehre und Rassenhygiene*, Band I, « Menschliche Erblichkeitslehre », München, Lehmanns, 1921, p. 123).

24. Voir Benoît Massin, « From Virchow to Fischer. Physical Anthropology and Modern Race Theories in Wilhelmine Germany », in George W. Stocking, Jr (ed.), *History of Anthropology*, vol. 8, Madison, Wis., University of Wisconsin Press, 1996, pp. 79-154.

25. E. Fischer, « Die Rassenunterschiede des Menschens », *op. cit.*, p. 118.

26. H. Günther, *Rassenskunde des deutschen Volkes*, *op. cit.*, éd. 1928, p. 7.

scientificité, scientificité que l'anthropologie avait gagnée de son rapprochement avec les disciplines biologiques. La confusion entre les deux concepts de «race» et «peuple» sera ainsi dénoncée par Keller et Götz: ce dernier en rend responsables les linguistes qui, selon lui, ont entretenu «pendant longtemps, la confusion entre groupes raciaux et groupes linguistiques à l'intérieur des différents peuples»²⁷. Ils souligneront par conséquent le défaut de validité scientifique des statistiques recueillies par les recensements étrangers et les enquêtes anthropométriques, leur reprochant de «confondre les concepts de “race, peuple, nation et religion” (*Rasse, Volk, Nation und Religion*)»²⁸.

La position des statisticiens dans les controverses sur la «race»

C'est donc la définition de la race donnée par Günther que reprennent les statisticiens. Götz rappelle que

«toute étude de la division raciale d'une population ne doit pas omettre d'indiquer qu'il n'y a presque plus de races pures et que chaque peuple, donc aussi le peuple allemand, présente un mélange plus ou moins important de races»²⁹.

Et Keller précise :

«Une race se présente comme un groupe d'individus, qui se distingue des autres groupes par la combinaison, qui lui est propre, de caractères corporels et psychiques, et qui engendre toujours et seulement leurs pareils.»³⁰

Ils justifient brièvement leur choix en arguant que cette définition est celle qui convient le mieux à la statistique, mais la référence à Günther plutôt qu'aux anthropologues joue ici un rôle idéologique évident. Chez Keller, elle correspond à des opinions nordicistes qu'il manifeste très ouvertement: «dans tous les cas, on constate que la culture de notre peuple a été jusqu'à maintenant essentiellement déterminée par la race nordique»³¹. Cette adhésion ressort aussi, et de manière inattendue, de la comparaison avec l'article de Götz dans la présentation que chacun donne des autres définitions de la race.

Keller prend parti dans la controverse, qui est très vive dans les premières années du régime nazi, entre tenants de la race nordique et ceux de la «race allemande»³²: «ceux qui placent le modèle d'une “race allemande” comme le but de la politique du Führer sont dans l'erreur», écrit-il, en reprenant l'accusation qui leur est alors adressée, de confondre «le concept biologique de la race et celui socio-psychologique de la communauté nationale»³³. Mais il

27. J. Götz, «Rasse und Statistik», *op. cit.*

28. *Ibid.*, p. 322.

29. J. Götz, «Die amtliche Statistik...», *op. cit.*, p. 416.

30. K. Keller, «Zur Frage der Rassenstatistik», *op. cit.*, p. 131.

31. K. Keller, «Zur Frage der Rassenstatistik», *op. cit.*, p. 129.

32. C. Essner, «Le dogme nordique des races», *op. cit.*

33. K. Keller, «Zur Frage der Rassenstatistik», *op. cit.*, pp. 130-131.

DOSSIER

Sciences sociales improbables

Morgane Labbé
*La statistique raciale :
une impasse scientifique
et sa « solution » politique
sous le III^e Reich*

rejette aussi catégoriquement la définition génétique des eugénistes, et notamment celle d'Alfred Ploetz, fondateur de l'eugénisme allemand, qui emploie le concept de « race vitale » (*Vitalrasse*) pour décrire « une communauté de reproduction », sans distinction de types raciaux au sein de celle-ci³⁴, et qu'il critique pour cette raison avec virulence : « Ploetz reste indécis sur le fait, que l'ensemble de l'espèce humaine se divise en une seule race ou en quatre races [...] Pour [lui] la race "nordique" n'est absolument pas une race »³⁵. Götz, bien qu'il reconnaisse la grande valeur de la race nordique, reste neutre et ne fait pas référence aux controverses. Dans son premier article, « Race et Statistique », qui paraît en 1936, soit un an après celui de Keller, il adopte au contraire de celui-ci une démarche unitaire, cherchant à rassembler toutes les définitions de la race en présentant la statistique comme une méthode.

De ces différences entre leurs positions, il résulte aussi une différence dans leur conception de la statistique raciale. Par là, Keller entend « toute étude qui recherche le pourcentage de personnes de race nordique dans la population totale » pour arrêter « la "dénordification" (*Entnordnung*) du peuple (*Volk*) allemand, c'est à dire un recul de la part du sang nordique [...] dont on peut craindre qu'il se poursuive dans le futur »³⁶. Pour Götz, cette statistique cherchera seulement à évaluer « la division des types raciaux en Allemagne ou au moins la part de chacune d'elle dans l'ensemble du brassage racial »³⁷. Une autre différence les oppose sur les risques liés à la diffusion d'une statistique raciale. Keller ne les envisage pas, mais la même année paraît en réponse dans la même revue un article signé de Hans Bober, qui lui reproche de les avoir négligés :

« L'enregistrement statistique de la distribution des caractères raciaux en Allemagne doit être discuté, non dans la sphère publique, mais entre anthropologues et hygiénistes raciaux, parce que sinon cela provoquerait une grande agitation dans la population. »³⁸

La critique vise aussi la position nordiciste de Keller :

« Cette agitation a déjà saisi une grande partie de la population à cause d'un traitement public et irresponsable de la question raciale. De là il est impossible de diviser notre pays selon les pourcentages nordique et non-nordique des habitants. Cela aurait comme seule conséquence [...] de rouvrir le fossé entre le nord et le sud de l'Allemagne. »³⁹

Götz aussi s'inquiète des effets de la parution d'une statistique raciale et, exprimant même son désaccord avec

34. Sur Ploetz et l'eugénisme en Allemagne, voir Sheila Faith Weiss, « The Race Hygiene Movement in Germany », *Osiris*, vol. 3, 1987, pp. 193-236 ; Paul J. Weindling, *Health, Race and German Politics between National Unification and Nazism, 1870-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989 ; P. Weingart, J. Kroll et K. Bayertz, *Rasse, Blut und Gene*, *op. cit.*

35. K. Keller : « Zur Frage der Rassenstatistik », *op. cit.*, p. 132.

36. *Ibid.*, p. 131.

37. J. Götz, « Rasse und Statistik », *op. cit.*, p. 320 et « Die amtliche Statistik... », *op. cit.*, p. 416.

38. Hans Bober, « Zur Frage der Rassenstatistik. Eine Entgegnung », *Allgemeines Statistisches Archiv*, vol. 24, n° 2, 1934/35, pp. 465-466.

39. *Ibid.*, p. 465.

Keller, il déclare finalement qu'elle « n'est pas du tout recommandable pour des raisons de maintien de la communauté nationale »⁴⁰, sinon « seulement dans un but scientifique et administratif »⁴¹. L'opinion prudente de Götz s'explique aussi par la nouvelle conjoncture politique marquée par la maîtrise politique, certes acquise non sans difficultés, de la question raciale et de ses controverses⁴² avec la promulgation des lois de Nuremberg, le 15 septembre 1935, qui soumettent définitivement la question raciale à la politique antisémite du régime. Les statistiques raciales dénombreront désormais la population juive du Reich et Götz fera consciencieusement l'analyse des résultats.

Revendications scientifiques et impasses logiques

Les restrictions de Götz sont d'ordre politique et ne remettent pas en cause la possibilité scientifique d'une statistique raciale qui prend solidement appui sur le paradigme génétique dominant dans les disciplines biologiques. Götz et Keller considèrent qu'il n'y a jusqu'à ce jour aucune statistique raciale valable, mais ils ne parviendront pas, au-delà de quelques propositions, à un projet concret. Ils concluront que des restrictions méthodologiques rendent impossible, certes provisoirement, un dénombrement de la population allemande selon la race. En effet, au problème, qui n'est pas propre à la statistique, de la détermination concrète de l'appartenance raciale d'un individu, s'ajoute la difficulté de rendre opératoires ces critères dans un recensement. Car, comme le rappelle Götz, tout recensement suppose que « l'individu ait une connaissance précise de ce qu'on lui demande » et, « même si celui-ci connaît précisément les caractères qui établissent l'appartenance à une race déterminée », « il lui est très difficile de déclarer lui-même son type racial »⁴³ ou, comme l'écrit Keller, « de déclarer avec certitude s'il est de pure race (*reinrassisch*) ou métis (*Mischling*), et à quelles races il appartient »⁴⁴.

L'impossible recensement de la population selon la race ?

L'obstacle majeur résulte de l'adoption par ces statisticiens du nouveau paradigme anthropologique. Le postulat sur le mélange racial des populations rend particulièrement difficile la mise en place d'une statistique raciale, non seulement à cause de l'identification des différents

40. J. Götz, « Rasse und Statistik », p. 333.

41. J. Götz, « Die amtliche Statistik... », *op. cit.*, p. 416.

42. C. Essner, « Le dogme nordique des races », *op. cit.*

43. J. Götz, « Rasse und Statistik », *op. cit.*, p. 321 et « Die amtliche Statistik... », *op. cit.*, p. 417.

44. K. Keller: « Zur Frage der Rassenstatistik », *op. cit.*, p. 138.

DOSSIER

Sciences sociales improbables

Morgane Labbé
*La statistique raciale :
une impasse scientifique
et sa « solution » politique
sous le III^e Reich*

traits raciaux chez un individu, mais surtout en raison de leur mode de transmission héréditaire. Pour l'expliquer, Keller fait un rappel de la théorie génétique, exposé qui est aussi l'occasion de faire preuve de la maîtrise d'un savoir dans une discipline dominante. À partir de l'exemple habituel de la couleur des yeux, il décrit comment s'exerce la loi mendélienne de la dominance, afin d'en tirer les conséquences pour la statistique : « l'apparence extérieure (phénotype) est par conséquent très souvent différente du génotype », aussi « les enquêtes statistiques [...] donneraient une image complètement fautive des dispositions héréditaires (*Erbanlage*), si elles se rapportaient seulement au phénotype ». Mais, poursuit-il, « par chance l'apparence extérieure des ascendants (*Ahnen*) et des enfants donne des informations sur ces éléments héréditaires dissimulés ». Ainsi :

« Que deux parents avec des yeux foncés donnent naissance à des enfants aux yeux clairs, est une preuve sûre que chaque parent doit au moins posséder une disposition héréditaire pour des yeux clairs, que par conséquent les deux parents ne sont pas membres d'une race pure aux yeux foncés, mais des hybrides (*Mischlinge*) d'une race avec des yeux clairs et foncés. »⁴⁵

C'est alors qu'un recensement des individus selon la couleur des yeux sous-évaluerait la part des individus présentant une disposition génétique pour des yeux clairs, résultat à l'évidence déplaisant pour un nordiciste comme Keller.

Mais, conclusion plus décisive : le concept de race redéfini dans les termes mendéliens s'avère incompatible avec la méthode du recensement. Le surplus de scientificité retiré de l'adhésion à l'anthropologie mendélienne finit ainsi par ébranler le pilier même de la statistique de la population, le recensement. Keller préférera toutefois détourner la critique sur les recensements étrangers. Aux reproches qui leur avaient été déjà adressés de confondre les concepts de race et nationalité, il ajoute, visant plus particulièrement les recensements américains, leur négligence des lois mendéliennes de l'hérédité, car sous la catégorie raciale ils ne relèvent que des caractères corporels – statistiques anthropométriques que les deux statisticiens qualifient de statistiques raciales incomplètes avec « une très petite valeur scientifique »⁴⁶.

Keller va se heurter à une autre difficulté méthodologique, qui ne lui est pas propre et qui résulte de la prise en compte des traits psychologiques raciaux dans sa définition

45. *Ibid.*, p. 133.

46. *Ibid.*, p. 136.

de la race. Suivant là aussi la doctrine raciale de Günther, mais aussi une psychologie raciale (*Rassenseelenkunde*) qui se développe avec succès à la même époque, il considère que la race n'est pas seulement composée de caractères corporels, qu'«il existe aussi quelque chose comme une âme de la race (*Rassenseele*)». Mais la prise en compte de ces éléments psychologiques va compliquer le schéma mendélien, car elle pose non seulement la question de l'identification de ces traits, mais surtout celle de leur combinaison avec les traits corporels. En effet, selon la règle mendélienne de l'indépendance des caractères croisés, le cas d'un individu où les caractères corporels et spirituels sont issus chacun de deux races différentes doit être envisagé. Keller considère un tel cas comme «très hasardeux». Bober, dans sa critique, objectera au contraire qu'il est très fréquent d'observer «des hommes qui par leur apparence extérieure peuvent être à peu près clairement attribués à une race déterminée, mais qui par leur qualité spirituelle le sont à une autre»⁴⁷. Keller se défendra en statisticien probabiliste, arguant qu'il évoquait un cas limite de croisement dont l'éventualité est très faible⁴⁸. Mais la liste des traits psychologiques se rapportant à chaque race ne pouvant dépasser celle des préjugés et des stéréotypes, il ne parviendra pas à faire de propositions concrètes en vue d'un dénombrement, et placera ses espoirs dans les développements de la psychologie raciale. Il se référera aussi à Hans Günther pour soutenir que, dans la majorité des cas, les traits corporels sont des indices des dispositions spirituelles, et qu'ainsi l'apparence extérieure de l'individu suffit à en déduire la race. Pour discréditer les critiques, Keller joue ainsi sur les deux registres, idéologique et scientifique: une revendication de scientificité en s'appuyant sur les théories de la génétique et des probabilités, une allégeance à l'idéologie raciale du nouveau régime par des citations de Günther⁴⁹.

Rejetant tout procédé de dénombrement, Keller envisage les procédés d'enregistrement préconisés par les eugénistes pour l'étude de l'hérédité et suggère que l'on recueille dans ces mêmes fichiers «les caractères qui sont significatifs pour l'étude raciale»⁵⁰. Il propose ensuite que l'on recourt à une méthode d'attribution de points, car «si le contenu de la fiche doit être employé dans un but statistique, le résultat de l'enquête doit être alors résumé dans une évaluation d'ensemble». Il parvient ainsi à réconcilier les deux approches, populationnelle et indivi-

47. H. Bober, «Zur Frage der Rassenstatistik...», *op. cit.*, p. 465.

48. Karl Keller, «Schlusswort», *Allgemeines Statistisches Archiv*, vol. 24, n° 2, 1934/35, p. 467.

49. Mais aussi de Hitler, dont des extraits de *Mein Kampf* occupent une demi-page au début de son article (K. Keller: «Zur Frage der Rassenstatistik», *op. cit.*, p. 130).

50. *Ibid.*, p. 141.

DOSSIER

Sciences sociales improbables

Morgane Labbé
*La statistique raciale :
une impasse scientifique
et sa « solution » politique
sous le III^e Reich*

duelle : par sommation des données individuelles, le procédé permettra de connaître la distribution de chaque race à l'échelle d'une population.

La statistique comme méthode des études raciales : vers une conception utilitariste

Dans son premier article, « Race et Statistique », Götz cherche moins à promouvoir une statistique raciale que la statistique comme discipline, en montrant comment elle a contribué au développement des recherches raciales. Ce qui l'intéresse, c'est de lier le développement des méthodes statistiques avec celui de toutes « les activités scientifiques qui traitent de questions qui tournent autour du concept de race ». Bien qu'il cite ici et là des disciplines particulières, comme la biologie, l'anthropologie, la génétique, il ne considère pas la race comme l'objet particulier de l'une d'entre elles et présente plutôt les deux notions « race » et « statistique » comme deux « domaines de savoir » (*Wissensgebiet*). Cela lui permet ainsi d'éluder la question de la spécificité de la statistique comme activité scientifique. S'il la conçoit comme un ensemble de méthodes au service des autres savoirs, il n'en réduit pas moins son importance : l'inventaire des méthodes statistiques employées par les autres disciplines lui permet aussi de réattribuer à la statistique la paternité et la propriété de toutes ces méthodes. De même insiste-t-il sur leur interdépendance :

« D'un côté le développement du savoir sur l'essence de la race et ses déterminants est en grande partie redevable aux méthodes statistiques, mais d'un autre côté aussi, la statistique, comme telle, doit aux études raciales et aux problèmes qui l'ont occupée, une stimulation de grande valeur, et avant tout en ce qui concerne ses méthodes mathématiques. »⁵¹

Mais en soulignant cette dépendance mutuelle il cherche aussi à convaincre le nouveau régime de l'utilité de la statistique pour la conduite de la « politique de population (*Bevölkerungspolitik*), en particulier en ce qui concerne le côté qualitatif [...] orienté selon un point de vue racial »⁵². Ainsi se référant aux nouvelles législations visant à l'exclusion des étrangers et des Juifs et aux mesures eugéniques, il déclare qu'« [elles] étaient depuis longtemps déjà, plus ou moins précisément, réclamées par les hygiénistes raciaux, les biologistes et les statisticiens ». Continuité des revendications et communauté d'intérêts entre la politique national-socialiste, la statistique et les autres disciplines sont ainsi affirmées. La séparation entre

51. J. Götz, « Rasse und Statistik », p. 320.

52. *Ibid.*, p. 314.

les deux sphères d'activité, celle de la politique de population (*Bevölkerungspolitik*) et celle de la statistique de population (*Bevölkerungsstatistik*), est abolie, comme l'affirme Burgdörfer: «la politique de population est pour ainsi dire la conclusion évidente des résultats de la statistique de population»⁵³.

La «solution» politique

Keller, dans son article de 1934, rappelle que «depuis l'arrivée au pouvoir en Allemagne du national-socialisme, la statistique a commencé à distinguer entre “aryens” et “non-aryens”». La distinction renvoie ici aux critères utilisés par les décrets d'exclusion des Juifs de la fonction publique, les premiers pris par le régime dès son arrivée au pouvoir (décret du 7 avril 1933), qui sont formulés en termes «d'ascendance non aryenne»⁵⁴. Mais Keller précise que celle-ci correspond «essentiellement à la distinction entre Juifs et non-Juifs, ce que dans tous les cas on ne doit pas comprendre comme la religion mais l'origine (*Abstammung*)»⁵⁵. Affirmant d'abord que «les Juifs ne sont pas une race, mais un peuple mélangé à partir de plusieurs races»⁵⁶, il va, comme les autres nordicistes, articuler sa position avec l'antisémitisme du régime en s'appuyant sur le critère de «l'aryanité», pour fonder l'allogénéité du «Juif», désormais identifié au «non-aryen». Ainsi, précise-t-il, «quand la nouvelle juridiction concernant les étudiants et les employés se sert du terme “aryen” [...] elle ne pense pas du tout traiter les allemands de race dinarique autrement que ceux de la race nordique, ici “aryen” signifie manifestement le contraire de “juif” (c'est à dire un peuple métissé issu pour l'essentiel de la race orientale et pré-orientale) ou “coloré”»⁵⁷. Cette allogénéité qui conduit à opposer aryens et non-aryens et que fixent ces premiers décrets, permet d'éluder toute définition scientifique d'une «race juive».

La fixation juridique : la statistique raciale selon les «lois de Nuremberg»

La «solution» politique permet de sortir de l'impasse scientifique du projet d'une statistique raciale, comme le montrent les articles écrits après la promulgation des lois de Nuremberg: «le cas est plus simple, quand il s'agit simplement de constater l'origine (*Abstammung*) aryenne et non-aryenne, comme cela est en train d'être réalisé avec

53. Friedrich Burgdörfer, «Bevölkerungsstatistik und Bevölkerungspolitik», in F. Burgdörfer (ed.), *Die Statistik in Deutschland...*, *op. cit.*, p. 157-166.

54. Appelés aussi *Arier-Paragraphen*.

55. K. Keller: «Zur Frage der Rassenstatistik», *op. cit.*, pp. 137-138.

56. *Ibid.*, p. 136.

57. *Ibid.*, p. 138.

DOSSIER

Sciences sociales improbables

Morgane Labbé
*La statistique raciale :
une impasse scientifique
et sa « solution » politique
sous le III^e Reich*

les “lois de Nuremberg” »⁵⁸ écrit Götz en 1938. Mais dès 1936 il liait déjà la recherche des moyens de « constater la division raciale de la population » à la promulgation des lois de Nuremberg : elles « exigent », écrit-il, « d’employer tous les moyens possibles pour relever la part de la population juive y compris les métis (*Mischlinge*), pour pouvoir ainsi saisir de manière biologique le phénomène de la population »⁵⁹. Dans son article suivant, qui paraît en 1938, les considérations scientifiques ont disparu, la statistique subsiste comme une activité administrative au seul service de la politique raciale, chargée de dénombrer la population juive selon les critères dictés par les lois de Nuremberg.

Promulguées à l’automne 1935, celles-ci définissaient comme « Juif » toute personne qui avait au moins trois grands-parents dits « plein-Juif » (*Volljuden*) et comme « Juif-métis » (*jüdischer Mischling*) toute personne qui avait un ou deux grands-parents « plein-Juif » – un grand-parent étant considéré comme Juif s’il appartenait à la communauté religieuse judaïque⁶⁰. Götz rédige son article dans la perspective du prochain recensement⁶¹, parce qu’il soulève « la question de la division raciale de la population du Reich, au moins pour la part des Juifs », et amène donc à s’interroger sur les possibilités d’enregistrement de la race par un recensement. Il procède pour cela à un inventaire des recensements étrangers, car ils prouvent « qu’il est possible de relever la race et par là de connaître la part des différentes races d’un peuple (*Volk*) ». Mais ce détour par les expériences étrangères remplit deux fonctions : inscrire le recensement allemand dans un contexte international en montrant la généralité des questions sur la « race », puis, en soulignant « que l’enregistrement du grand nombre de métis (*Mischlinge*) issus du mélange des races (*Rassenmischung*) rencontre des difficultés », justifier sa singularité. Le recensement, écrit Götz, relèvera « plus simplement l’appartenance raciale des citoyens du Reich non aryens par la question sur la religion ou la qualité de Juif (*Judeneigenschaft*) au sens de la loi »⁶².

Les recensements nazis et l’enregistrement des Juifs

Deux recensements de la population ont été réalisés sous le régime nazi, le premier a eu lieu le 16 juillet 1933, le second le 17 mai 1939. Aucun enregistrement direct de la population juive n’est entrepris au cours du premier

58. J. Götz, « Die amtliche Statistik... », *op. cit.*, p. 417.

59. J. Götz, « Rasse und Statistik », p. 321.

60. Les définitions paraissent avec le premier décret d’application de la « Loi sur la citoyenneté du Reich » du 14 novembre 1935 : elles ne reconnaissent comme citoyen que les personnes de « sang allemand ou apparenté » (*Reichsgesetzblatt*, 1935, I, pp. 1333-1334).

61. Initialement prévu pour 1938 et reporté en 1939.

62. J. Götz, « Die amtliche Statistik... », *op. cit.*, p. 422.

recensement; dans le second, en revanche, un volet spécial est réservé à son dénombrement. L'absence de question directe au recensement de 1933, réalisé quelques mois après la mise en place du régime nazi, semble à première vue s'expliquer par le bref délai laissé à la préparation d'un nouveau questionnaire, celui-ci reprenant pour l'essentiel celui du précédent recensement de 1925. Mais les résultats publiés, qui ne paraissent pas avant 1936, montrent que le facteur décisif fut la définition des critères de la « judéité » par les lois de Nuremberg. Ainsi explique-t-on dans les volumes du recensement :

« Le dénombrement de 1933 ne pouvait pas couvrir l'ensemble de la judéité (*Judentum*) (selon la race) du Reich, car il n'était pas possible de poser de question sur l'ascendance (*Abstammung*) [...] le concept de l'origine allemande ou juive n'était pas encore fixé par la loi [...] le recensement ne pouvait par conséquent être mené que sur la base des déclarations sur la religion. »⁶³

Friedrich Burgdörfer, qui dirigeait à cette date le Département de la statistique de population, se montre également soucieux de justification : « Ce n'était pas la faute de la statistique et des statisticiens; cela tenait au fait que dans la politique, la législation, l'administration, les conditions exigées pour un relevé global de la judéité n'étaient pas données »⁶⁴. Un volume du recensement a été cependant consacré au « dénombrement spécial » (*Sonderauszählung*) de « la population juive selon la confession dans le Reich allemand ». Il s'agit en fait d'une exploitation particulière⁶⁵ des questionnaires des individus ayant déclaré, à la question sur la religion, être de confession juive (*Glaubensjuden*), question qui portait, depuis le recensement de 1925, sur l'appartenance confessionnelle en droit, c'est-à-dire l'affiliation à une communauté religieuse, et non plus sur la croyance, comme aux recensements précédents. Mais deux ans après le recensement, alors que les résultats ne sont pas encore publiés, la promulgation des lois de Nuremberg les rend déjà obsolètes pour les autorités. Ainsi à la demande de Walter Gross, le directeur du Bureau racial du NSDAP, Burgdörfer va entreprendre en 1935, sur la base des chiffres du recensement, un travail d'estimation de la population juive selon les nouveaux critères juridiques. Évaluant les effectifs des sorties de la communauté religieuse judaïque ainsi que les descendants des mariages « mixtes », il donnera des estimations des effectifs des catégories juridiques⁶⁶.

63. « Die Bevölkerung des Deutschen Reichs nach den Ergebnissen der Volkszählung 1933 », *Statistik des Deutschen Reichs*, Band 451/5, Berlin, 1936, Heft 5 : « Die Glaubensjuden im Deutschen Reich », p. 5.

64. Friedrich Burgdörfer, « Die Juden in Deutschland und in der Welt », in *Forschungen zur Judenfrage*, Hamburg, Hanseatische Verlagsanstalt, 1938, vol. 3, p. 152.

65. Selon les explications données dans les publications du recensement, un double de la feuille de codage (*Zählkarte*) fut établi pour toute personne de confession juive (*Judenzählkarte*). On y releva aussi le lieu de naissance, question qui ne fut pas exploitée pour le reste de la population.

66. F. Burgdörfer, « Die Juden in Deutschland... », *op. cit.*, pp. 152-198.

DOSSIER

Sciences sociales improbables

Morgane Labbé
*La statistique raciale :
une impasse scientifique
et sa « solution » politique
sous le III^e Reich*

Burgdörfer ne faisait là que remplir un tableau déjà prêt à enregistrer la population juive selon les critères de Nuremberg lors du prochain recensement. La loi pour la réalisation du recensement, parue en 1937⁶⁷, annonçait déjà le relevé de l'origine raciale (*blutmässige Abstammung*). Le recensement devait avoir lieu en 1938, il fut repoussé au 17 mai 1939 pour pouvoir porter sur les territoires de l'Est (*Ostmark*) récemment annexés⁶⁸. La question sur les ascendants « plein-juifs » (*Volljuden*) ne fut pas posée dans la feuille de « ménage », mais dans une feuille à part, appelée fiche complémentaire (*Ergänzungskarte*). Cette fiche se présentait sous la forme d'un tableau qui devait être rempli pour chaque personne du ménage en réponse à la question : « Un des quatre grands-parents était-il ou est-il "plein-juif" selon la race ? (oui ou non) », quatre colonnes étant réservées pour chacun des grands-parents. Pour marquer la différence avec le précédent recensement, les instructions soulignaient la distinction entre la race et la religion (voir tableau ci-contre). Séparée du reste du questionnaire « la carte complémentaire était remise dans une enveloppe spéciale, qui ne pouvait être ouverte que par le bureau de statistique », « afin d'obtenir une réponse irréprochable à la question sur l'ascendance »⁶⁹.

À la différence du précédent recensement, les résultats ne donnèrent pas lieu à une publication spéciale, et ne figurèrent pas non plus dans les autres fascicules. *L'Annuaire statistique du Reich*⁷⁰ les présente cependant dans un tableau sous le titre : « Les Juifs et les métis juifs dans les différentes parties du Reich selon la taille des communes en 1939 ». Suivant les critères de Nuremberg, trois catégories sont distinguées : « Juifs », « Métis du premier degré », et « Métis du deuxième degré ». Reflet des discussions sur le sort des « métis »⁷¹, aucun total des trois catégories n'est calculé. Les résultats sont commentés dans un article « les Juifs et les métis Juifs dans le Reich allemand », qui paraît en 1940 dans la revue du Bureau de statistique du Reich⁷². Quoique non signé (comme la plupart des textes paraissant dans cette revue), l'article est rédigé selon le même modèle standard que les précédents textes : un paragraphe d'introduction consacré à la nouveauté de la question sur l'origine juive, puis une description des résultats selon une division courante – chiffres globaux, évolution depuis le précédent recensement, répartition de la population selon certaines variables

67. « Loi pour la réalisation d'un recensement de la population, des professions et des entreprises, du 4 octobre 1937 », *Reichsgesetzblatt*, 1937, I, p. 1053.

68. « Loi du 6 juillet 1938 », *Reichsgesetzblatt*, 1938, I, p. 796.

69. « Die Bevölkerung des Deutschen Reichs nach den Ergebnissen der Volkszählung 1939 », *Statistik des Deutschen Reichs*, Band 552/1, Berlin, 1943, Heft 1.

70. *Statistisches Jahrbuch*.

71. Cornelia Essner, « Qui sera "Juif" ? La classification "raciale" nazie des "Lois de Nuremberg" à la "conférence de Wannsee" », *Genèses*, n° 21, décembre 1995, pp. 4-28.

72. Josef Götz, « Die Juden und jüdischen Mischlinge im Deutschen Reich. Vorläufiges Ergebnis der Volkszählung vom 17. Mai 1939 », *Wirtschaft und Statistik*, vol. 20, 1940, pp. 84-87.

**Questions sur la langue, la nationalité et la race
dans les recensements du Reich allemand**

Questions	Instructions
	Recensement de 1925
<p>Langue maternelle</p> <p>« La langue maternelle est-elle l'allemand, sinon quelle est-elle ? »</p> <p>« Si ce n'est pas l'allemand, la personne comprend-elle l'allemand ? »</p>	<p>« En règle générale, chaque homme possède une seule langue maternelle, dans laquelle il pense et dont il se sert de préférence dans sa famille et pour la communication domestique, parce qu'elle lui est la plus familière. Les personnes, dont le père et la mère ont une langue maternelle différente, peuvent dans plus d'un cas être comptées avec deux langues maternelles (bilingues). Les dialectes (patois), par exemple le <i>plattdeutsch</i> ne valent pas comme langue maternelle. La langue maternelle masure doit être indiquée comme mesure et non comme polonaise. »</p>
	Recensement de 1933
<p>Langue maternelle</p>	<p>« En règle générale, chaque homme possède une seule langue maternelle, dans laquelle il pense et dont il se sert de préférence dans sa famille et pour la communication domestique, parce qu'elle lui est la plus familière. Des cas de bilinguisme se rencontrent aussi, surtout dans les territoires de mélange des langues. Les dialectes (patois), par exemple le <i>plattdeutsch</i> ne valent pas comme langue maternelle. La langue maternelle masure doit être indiquée comme mesure et non comme polonaise. »</p>
	Recensement de 1939
<p>Langue maternelle</p> <p>Appartenance nationale (<i>Volkszugehörigkeit</i>)</p>	<p>[Comme en 1933]</p> <p>« Déclarer le peuple (<i>Volk</i>) dans lequel l'individu se sent intérieurement lié et se reconnaît (<i>sich bekennt</i>), soit allemand ou danois, polonais, anglais, et autres. L'appartenance nationale ne doit pas être confondue avec l'affiliation à l'État (<i>Staatsangehörigkeit</i>) ou la langue maternelle et peut s'en écarter. Ne pas inscrire également l'appartenance à une "souche" (<i>Stammeszugehörigkeit</i>) comme par exemple bavarois, saxon, wende, silésien, mesure, frison. Une reconnaissance en deux peuples n'est pas possible. »</p>
<p>Ascendance raciale (<i>Abstammung</i>)</p> <p>« L'un des quatre grands-parents était-il ou est-il plein-Juif (<i>Volljude</i>) ? (oui ou non)</p> <p>– côté paternel: grand-père, grand-mère</p> <p>- côté maternel: grand-père, grand-mère. »</p>	<p>« N'est autorisée que l'appartenance raciale, et non confessionnelle. Les Juifs croyants (<i>Glaubensjuden</i>) doivent aussi déclarer ceux de leurs grands-parents de race juive ».</p>

DOSSIER

Sciences sociales improbables

Morgane Labbé
*La statistique raciale :
une impasse scientifique
et sa « solution » politique
sous le III^e Reich*

(composition par sexe, répartition géographique et par nationalité) – le tout illustré par des tableaux et graphiques. La même année paraît dans la revue de l'Office de statistique de Bavière un article de Götz, « Les Juifs et les métis Juifs en Bavière au 17 mai 1939 »⁷³, qui ne se différencie de l'autre article que par l'unité géographique étudiée.

Les résultats des recensements de 1933 et 1939 ont donné lieu à cinq articles statistiques sur la population juive, tous écrits par des statisticiens des bureaux de statistique et publiés dans leurs revues. Leurs ressemblances frappantes – même composition, emplois des mêmes phrases, voire des mêmes paragraphes, auteur parfois laissé anonyme – révèlent la fonction strictement administrative dévolue à la statistique des bureaux du Reich. Recenser consiste à établir une comptabilité précise de la population juive, la compétence du statisticien réside alors dans la recherche du chiffre exact et dans l'emploi des méthodes permettant la connaissance des sources d'erreurs. Les questions d'identification et de définition de la population, réservées au juridique et au politique, ne sont pas discutées. Administration au service du Reich, le Bureau de statistique fournit les chiffres demandés dans un seul but : connaître l'importance de la population juive résidant dans le Reich, et plus précisément mesurer sa diminution pour évaluer l'efficacité des mesures antisémites, diminution que soulignent tous les articles. Cette orientation se reflète aussi dans la diffusion restreinte des statistiques raciales désormais réservées à une circulation interne : aucun volume du recensement 1939 n'est publié avec les effectifs de la population juive, aucun article ne paraît sur le sujet après 1940. Certes, le Bureau de statistique du Reich n'entreprendra pas d'autres recensements car la guerre compromettrait un recensement général de la population pour des raisons financières, mais surtout à cause de l'éloignement de leur domicile de millions d'hommes mobilisés. Mais l'arrêt des recensements n'a pas mis fin à la statistique raciale, comme en témoigne la permanence de la rubrique dans les organigrammes de l'Office de statistique. L'enregistrement des « Juifs » et des « minorités » s'est poursuivi dans d'autres administrations du Reich⁷⁴, au fur et à mesure qu'était mise en œuvre la « concentration », cette dernière étape de la destruction des Juifs d'Europe⁷⁵.

73. J. Götz, « Die Juden und jüdischen Mischlinge in Bayern am 17 Mai 1939 », *Zeitschrift des Bayerischen Statistischen Landesamts*, vol. 72, 1940, pp. 174-179.

74. Voir G. Aly et K.H. Roth, *Die restlose Erfassung*, *op. cit.*

75. Raoul Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Éd. du Seuil (Histoire), 1988 (éd. originale 1985).